

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi, 4 décembre 2024 à 17 h**, à la salle de conférence 258 de l'immeuble Casavant.

**Sont présents[es], mesdames et messieurs :**

Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques  
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien – secrétaire d'assemblée  
Côté, Chantal, représentante du personnel enseignant  
Cusson, Vincent, représentant du personnel enseignant  
Dulude, Noëmy, représentante des groupes socio-économiques  
Fiset, Johanne, représentante du personnel de soutien  
Lamontagne, Gina, représentante du personnel enseignant  
Martin, Annie, représentante des élèves  
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques  
Rowden, Carole, représentante du personnel enseignant  
St-Pierre, Kéliane, représentante des élèves  
Trudeau, Éric, représentant du personnel enseignant

**Sont absents[es], mesdames et messieurs :**

Bélair, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques  
Bisaillon, Céline, représentante des groupes socio-économiques  
Kelly, Mathieu, représentant du personnel enseignant  
Loranger, Amélie, représentante du personnel professionnel

**Sont également présent[e], madame et monsieur :**

Arbour, Yanik, directrice adjointe  
Bérubé, Carl, directeur

**1.0**

**Constatation du quorum et ouverture de la séance**

Monsieur René Pedneault procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h.

**2.0**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Carl Bérubé fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

CET 24-25-12-01

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**3.0**

**Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 23 octobre 2024**

Monsieur Bérubé présente le procès-verbal de la séance tenue le 23 octobre 2024.

CET 24-25-12-02

Le procès-verbal est jugé conforme. Madame Carole Rowden propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2024.

**Suivis au procès-verbal :**

**3.4 Autorisation de divulgation des renseignements nominatifs**

**3.5 Déclaration de conflits d'intérêts**

Monsieur Bérubé rappelle aux membres qu'ils doivent remplir les formulaires « Autorisation de divulgation des renseignements nominatifs » et « Déclaration de conflits d'intérêts » et les remettre à madame Karine Chamberland.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

**3.7 Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement**

Monsieur Bérubé rappelle aux nouveaux membres qu'ils doivent compléter la formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement. Ils doivent ensuite transmettre le formulaire de confirmation à madame Chamberland.

**4.0 Période de questions du public**

Aucun public présent à la séance.

**5.0 Correspondance**

Aucune correspondance reçue.

**6.0 Situation budgétaire**

**6.1 Portrait de la clientèle 2024-2025**

Monsieur Bérubé rappelle qu'au budget initial, la prévision de clientèle était de 1 180 ETP et mentionne un ajustement à 1 160 ETP au budget révisé sans tenir compte de la clientèle des attestations d'études professionnelles (AEP) pour lesquelles le financement est distinct.

**6.2 Budget révisé 2024-2025 (adoption)**

Monsieur Bérubé présente le budget révisé et attire l'attention sur un montant de 700 000 \$ dans les investissements, dont l'utilisation doit être reportée au 1<sup>er</sup> avril 2025 conformément aux directives ministérielles.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le budget proposé doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

CET 24-25-12-03 Il est proposé par monsieur Éric Trudeau et unanimement résolu d'approuver le budget révisé 2024-2025.

**7.0 Informations**

**7.1 Immeuble Chaput**

Monsieur Bérubé explique qu'avec la fin de l'AEP Charpenterie-menuiserie prévue à la fin mars 2025 à l'immeuble Chaput, nous avons le souhait d'y transférer les activités du programme d'études professionnelles (DEP) Charpenterie-menuiserie au courant de l'année 2025-2026. Ceci, afin de permettre le réaménagement tant des ateliers de Charpenterie-menuiserie que ceux du programme Plomberie et chauffage, dans l'attente d'une réponse favorable à une demande d'agrandissement présentée au ministère de l'Éducation relativement à ces programmes.

Monsieur Vincent Cusson demande pourquoi nous devons déménager les activités du programme de Charpenterie-menuiserie de l'immeuble Brouillette. Monsieur Bérubé répond que nous ne pouvons pas considérer cet immeuble pour acquis, car c'est une location dont le bail se termine au mois de juin 2025.

Monsieur Trudeau s'interroge sur l'impact potentiel du déménagement sur le nombre de demandes d'admission en Charpenterie-menuiserie étant donné que Saint-Hyacinthe est un point central. Monsieur Bérubé répond qu'il pourrait y avoir

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

une certaine déception, mais il ne pense pas que cela affectera les admissions de façon importante. Il est évoqué que ce nouveau positionnement pourrait même être attractif pour une nouvelle clientèle des territoires environnants.

**7.2 Autres informations**

Il n'y a aucune autre information.

**8.0 Levée de l'assemblée**

CET 24-25-12-04

Madame Rowden propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 17 h 53.

Le président,



Stéphane Brennan

Le directeur,



Carl Bérubé